



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2016

Présidé par Monsieur Claude DESCAMPS, Maire

Présents : Raymond FOISSAC, Fabienne SIGAUD, Christophe ROGER, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Isabelle BOUSQUET-ANTUNES, Catherine CHICQUENOY, Bruno DAVID, Robert HARVEY, Michel LACOMBE, Josiane LAUR, Jean-Pascal MARTIN, Marie-Claude MILLET, Dominique PRUNET, Christophe SOUDE, Frédéric SOUSA, Dominique THELINGE.

Absents : Marjorie AUSSENAC procuration à Catherine CHICQUENOY, Céline BERRIE procuration à Robert HARVEY, Lucie FAVARETTO procuration à Raymond FOISSAC, Jacques FROMENT procuration à Patrick BROUEL, Elsa SOARES procuration à Fabienne SIGAUD.

Secrétaires de séance : Robert HARVEY et Bénédicte JAHAN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Personne n'ayant de remarque à faire sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre, monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1 – Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal au lieu-dit « Les Roches »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens, de la procédure entamée par la commune concernant le bien situé au lieu-dit « Les Roches » cadastré section C parcelle 1230 d'une contenance de 27a dont le propriétaire, Monsieur LACHAISE André, ne s'est pas manifesté dans le délai légal de 6 mois et que dès lors l'immeuble est présumé sans maître. Il explique qu'il faut donc délibérer afin d'incorporer le bien dans le domaine communal. Par la suite il prendra un arrêté pour clôturer l'opération.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

2 – Enquêtes Publiques

a) Chemin rural de Patrounet

Cet ordre du jour ayant déjà fait l'objet d'une présentation et de discussions lors du Conseil Municipal du 7 octobre dernier et ayant été reporté pour permettre de vérifier la faisabilité d'une seule enquête publique englobant d'une part l'aliénation d'une partie du chemin rural et d'autre part le rétablissement de la desserte

du chemin rural par l'ouverture d'un nouveau chemin, Raymond FOISSAC rappelle succinctement ce dont il s'agit et confirme la possibilité de réaliser une enquête conjointe.

Pour cela il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour :

- demander au Maire de procéder aux formalités nécessaires pour lancer une enquête publique et nommer le commissaire enquêteur,
- la signature d'une convention entre la Commune de Prayssac et les acquéreurs qui fixera les caractéristiques techniques et dimensionnelles du nouveau chemin,
- que l'ensemble des frais inhérents à cette opération soient à la charge des acquéreurs.

Sur ce dernier point Michel LACOMBE demande si la commune n'a pas l'obligation de prendre en charge ces frais ? Le Maire répond qu'il demandera confirmation auprès des instances compétentes.

VOTE : 19 POUR, 4 ABSTENTIONS

b) Création d'une voie nouvelle à Niaudon au lieu-dit « Les Miailles »

Raymond FOISSAC explique que le tracé actuel de la voirie desservant certaines habitations au lieu-dit « Les Miailles » à « Niaudon » cadastré section C appartient à des particuliers :

- Vincent CAUNEZIL : parcelles 339 d'une superficie de 1a 45ca et 341 d'une superficie 1a15ca,
- Eric et Virginie DEVROE : parcelle 336,
- SCI PERLA : parcelle 338,
- Bernard et Monique DUPUY : parcelle 1793,
- Elie et Paule LABROUE : parcelle 1794.

et qu'il est donc nécessaire dans l'intérêt général de procéder à l'acquisition de ces terrains. Pour ce faire une enquête publique devra être organisée pour d'une part acquérir les terrains et d'autre part incorporer la nouvelle voie dans la voirie communale.

Raymond FOISSAC demande donc au Conseil de se prononcer sur ces deux points.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

3 – Demande Fonds de Soutien à l'Investissement pour le projet du complexe sportif

Fabienne SIGAUD rappelle les grands principes du projet ainsi que les différentes demandes d'aides financières déjà effectuées. Elle informe l'assemblée que la commune a l'opportunité de demander l'attribution du FSI suite à la rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture. Elle précise qu'il n'y a pas de taux d'intervention de fixé, l'attribution se fait en fonction du dossier. Elle demande aux membres du Conseil l'autorisation de présenter le dossier à la commission d'attribution du FSI afin d'être sur les rangs au moment où la commune aura l'intégralité des réponses à ses demandes de financement.

VOTE : 19 POUR 4 CONTRE

4 – Rue de la République

a) Présentation de l'avant projet

Christophe ROGER rappelle les différentes demandes d'aides réalisées à ce jour, à savoir DETR, Amendes de polices, Région. Il remet dans le contexte l'ébauche de ce projet commencé il y a 4 ans par l'ancienne municipalité et qui n'a pu être réalisé depuis en raison des différentes élections municipales. Il précise que le projet a été modifié et étoffé car la nouvelle municipalité s'est orientée vers d'autres choix.

Il présente l'avant projet : avec un cahier des charges comportant un aspect sécurité notamment pour les piétons et paysagé afin d'embellir l'entrée de la ville. Le Maire précise que pour élaborer ce projet, il a fallu prendre en compte les contraintes imposées par le Département, notamment celle de conserver le muret qui court tout au long du bâtiment du Collège.

Le projet démarre un peu avant le boulevard Aristide Briand (au niveau de la boulangerie) jusqu'au croisement de la rue Cami-Ferrat. Sachant qu'un accord a été passé avec le Département qui a accepté de refaire le revêtement de la rue de la République du carrefour de la rue Cami-Ferrat jusqu'à la sortie de l'agglomération.

Fabienne SIGAUD précise que le projet se déroule en 5 séquences établies en fonction des objectifs sécuritaires, esthétiques et patrimoniaux :

- Séquence 1 : centre bourg maisons en pierre
- Séquence 2 : jardin et sortie des écoles
- Séquence 3 : en lien avec le collège, les garages de l'autre côté de la rue et le carrefour qui dessert le complexe sportif et l'Espace Maurice Faure
- Séquence 4 : entre les deux carrefours (complexe sportif et Cami-Ferrat)
- Séquence 5 : entrée de ville et naturalisation du paysage.

Fabienne SIGAUD et Christophe ROGER présentent en détails chaque séquence :

S1 : cheminement piétons aux normes accessibilité en béton désactivé d'1m40 avec caniveaux en pierre et quelques barrières de ville pour finaliser la sécurité. Il restera une largeur de 90cm également en béton désactivé.

S2 : plateau surélevé devant jardin et sortie des écoles. Réutilisation et réaménagement du cheminement piéton déjà existant dans le jardin de l'école d'1m50 de large avec un portail aux deux extrémités pour sécuriser le jardin lorsque les enfants s'y trouvent. Parallèlement un autre cheminement d'1m20 sera aménagé pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité. Caniveaux.

De l'autre côté de la rue également un caniveau avec une sous couche comme un revêtement route avec une bande enherbée sur laquelle il est possible de rouler pour permettre, s'il est nécessaire, le croisement de deux poids lourds, la route ne mesurant que 5m50.

S3 : Devant le collège, utilisation de l'espace entre le bâtiment et le muret, avec accord oral du conseiller général, pour faire quelques plantations avec 1m50 de cheminement piétons et parallèlement un autre cheminement pour piétons et éventuellement cyclistes, le muret existant qui ne peut être détruit dans sa totalité car il abrite des compteurs électriques, sera réutilisé tout le long sous forme de bancs. Afin de délimiter l'accès piéton de la route, des arbres seront plantés tout le long et enfin pour finaliser toujours le même principe du caniveau. En face, une bande enherbée de 90 cm, avec devant les garages du béton désactivé.

Il est précisé qu'il a été demandé que les plantes utilisées soient des plantes locales et particulièrement résistantes sans besoin d'eau ni d'entretien excessif.

Au bout du cheminement piéton le long du collège se trouve un gros transformateur qui ne peut pas être déplacé en raison du coût élevé (45 000€) du déplacement. Dans l'objectif de sécuriser au maximum ce passage vers le complexe sportif, la commune est en pourparler avec le propriétaire afin d'acquérir une bande de terrain d'1m50 qui permettrait aux piétons de contourner ce transformateur. Pour les mêmes raisons et afin de poursuivre le cheminement piéton dans l'alignement du transformateur, la commune envisage d'acheter une bande de terrain d'1m50 dans l'intention d'effectuer un réaménagement du talus avec plantations d'arbres.

S4 : Deuxième Plateau surélevé au carrefour de l'Espace Maurice Faure avec passage piéton matérialisé au sol et plots pour matérialiser le cheminement piétons.

Le projet propose pour sécuriser ce croisement qui ne peut être élargi, que la circulation des véhicules ne se fasse que dans un sens, à savoir l'entrée dans la zone du complexe sportif avec sortie sur la rue du Cami-Ferrat. Pour des raisons similaires, le projet prévoit au carrefour de la rue Cami-Ferrat une circulation à sens unique dans le sens de la sortie sur le tronçon qui va jusqu'à la crèche.

Après discussion entre les membres du Conseil, chacun s'accorde à dire que cette dernière proposition n'est pas convaincante car elle engendrerait un flux trop important de voitures sur le complexe sportif qui risquerait de devenir une voie de circulation et les rues du Cami-Ferrat et du Chêne Vert impliquant de nouveaux aménagements de sécurisation. L'ensemble du Conseil Municipal demande qu'une autre solution soit envisagée et approuve sous cette condition cet avant projet.

VOTE : POUR à L'UNANIMITE

b) Emprunt complémentaire de 100 000 €

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la nécessité de recourir à un emprunt complémentaire de 100 000 € afin de financer la rue de la République.

Isabelle BOUSQUET ne comprend pas la précipitation à faire un nouvel emprunt alors que le projet n'est pas finalisé. Le maire lui répond que devant faire un emprunt autant le faire maintenant que les taux sont intéressants.

Il propose donc au vote un emprunt de 100 000 € sur 15 ans à un taux de 1.05 % avec une échéance trimestrielle.

VOTE : 19 POUR 4 ABSTENTIONS

c) Décision Modificative

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une Décision Modificative sur la section investissement sur l'opération 114 – Rue de la République afin d'intégrer les 100 000 € sur le BP 2016.

VOTE : 19 POUR 4 ABSTENTIONS

5 – Dissimulation réseaux aériens rue de la République

Dominique THELINGE explique à l'assemblée qu'au vu des travaux qui vont être réalisés rue de la République de la place Baldy jusqu'à la sortie de l'agglomération, les concessionnaires de réseaux, FDEL, FRANCE TELECOM, ERDF (ENEDIS) et AQUARESO pourraient profiter de cette opportunité pour effectuer leurs travaux.

AQUARESO envisage de refaire le tout à l'égout, et propose de réutiliser l'ancien réseau de tout à l'égout pour faire le pluvial qui n'existe pas dans ce secteur de Prayssac. Il serait donc intéressant, tant que la route sera ouverte d'enfourer les autres réseaux, notamment l'électricité, sachant que de la place Baldy aux ateliers municipaux ils le sont déjà et qu'il ne reste plus que la partie qui va jusqu'au panneau fin d'agglomération et l'impasse des Tonneliers. Sur cette partie ce sont des fils nus et donc les travaux sont pris en charge à 100 % par ERDF (ENEDIS), il resterait à la charge de la commune les 80m restant, à savoir 3 390€ sur un budget total de 90 000 €. FRANCE TELECOM ne participe qu'aux travaux de câblage, tout ce qui relève du génie civil est à la charge de la commune soit un estimatif de 21 000 €. Et enfin la FDEL en profiterait également pour refaire l'éclairage public. Pour un total travaux à charge pour la commune de 40 000 €, sachant que l'on se situe dans la fourchette haute puisque les tranchées seront mutualisées et que la FDEL annonce toujours un prix maximum. Travaux envisageables en 2017/2018 avec l'accord du Département qui accepte de différer le goudronnage de cette partie de la rue de la République après l'enfouissement des réseaux.

Afin de faciliter la coordination des travaux et d'alléger la tâche de la commune, le maire propose au Conseil de désigner la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) comme maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération englobant la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public.

La Maire soumet au vote les projets d'enfouissement tel que présentés.

VOTE : POUR à L'UNANIMITE

6 – Subvention exceptionnelle

Dans le cadre de l'animation des fêtes de fin d'année, Patrick BROUEL soumet aux membres du Conseil la demande de l'association Commerces et Dynamisme de Prayssac d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

7 – Motion – zones soumises à contraintes naturelles

Christophe ROGER explique qu'être classé en zone soumise à contraintes naturelles permet d'obtenir des financements de compensation de handicap naturel pour les agriculteurs, éleveurs, parfois même la collectivité ainsi que des aides à l'installation et l'investissement pour les jeunes agriculteurs. Ce classement existe depuis les années 70/80 et est validé par l'Union Européenne. Or cette dernière a demandé le redécoupage de ces zones prétextant que d'un pays à l'autre les critères ne sont pas les mêmes. Cette révision devant être applicable dès 2018.

Au vu de la première cartographie des Zones Soumises à Contraintes Naturelles communiquée par le Ministère de l'Agriculture le 22 septembre dernier, il apparaît que 111 communes du Lot en sont exclues. Ce nouveau classement induit une perte estimée à 9 Millions d'Euros pour notre Département et un impact direct pour le revenu de plus d'un millier d'éleveurs lotois menaçant ainsi leur activité.

C'est pourquoi le Maire propose au Conseil Municipal de voter une Motion comportant les demandes suivantes :

- Que le Ministère de l'Agriculture prenne en compte les anomalies de la carte des ZSCN du 22 septembre (relevées par la DDT et les Organisations Professionnelles Agricoles) à savoir :
 - les distorsions liées au critère de la production brute standard moyenne par petite région agricole (pour la Bouriane et les Vallées du lot et de la Dordogne),
 - le défaut de continuité territoriale du classement prenant en compte les contraintes de sols, de climat et de pente (notamment en Limargue et en Bouriane).
- Que le zonage final réponde à l'objectif de conforter et pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture – élevage sur l'ensemble des communes du territoire départemental.
- Que toutes les communes actuellement reconnues en piémont sec préservent, à l'issue de ce chantier de révision, une reconnaissance de leurs handicaps particuliers, avec un niveau de soutien distinct.

Le Conseil Municipal réaffirme l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le département du Lot, en termes d'aménagement du territoire, de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales, de préservation de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

8 – Questions diverses

- Dominique PRUNET interroge le Maire sur la vente du Village Vacances. Celui-ci lui répond que c'est long mais que cela avance, sans plus de détails.
- Dominique PRUNET demande si le Fond de Soutien à l'Investissement n'aurait pas pu servir à la réhabilitation de la piscine de Prayssac et insiste sur le fait qu'un point d'eau dans une petite ville en milieu rural est très important. Le Maire lui répond qu'il existe déjà une piscine à Puy l'Evêque ouverte

à l'année et que de ce fait aucune subvention ne serait allouée à la réfection de celle de Prayssac qui ne resterait ouverte que deux mois dans l'année. Il demande fermement que ce sujet soit clos une bonne fois pour toute puisqu'il n'est absolument pas envisageable de revenir sur cette décision. Christophe ROGER ajoute qu'il vaut mieux investir dans le complexe sportif qui répond à plus de problématiques actuelles notamment quant à l'utilisation des salles de sport par les écoles et les associations, d'autant que le projet comprend une aire de jeux d'eau pour les enfants.

- Isabelle BOUSQUET demande si en attendant la vente et pourquoi pas après, les enfants du centre aéré ne pourraient pas profiter de la piscine du village de vacances. Il lui est répondu que cette solution est à la réflexion.
- Michel LACOMBE demande pour quelle raison la plaque portant le nom d'Olivier DUMAINE, dont la piscine avait été baptisée, a été enlevée. Raymond FOISSAC lui répond qu'il n'est pas au courant et qu'il n'en a pas donné l'ordre.
- Fabienne SIGAUD informe l'assemblée que les travaux concernant l'ALAE sont en cours, que les menuiseries de l'école ont été changées et que la garderie de l'école élémentaire a été refaite.

La séance est levée à 22h.